

Rapport annuel 31.12.2018

Fund Life Opportunity 2

Table des matières

1. Définition	2
2. Politique d'investissement de Fund Life Opportunity 2	2
3. Composition d'AXA Life Opportunity 2 en montants et pourcentages au 31 décembre 2018	2
4. Gestionnaires	3
5. Mouvements dans la composition du portefeuille d'AXA Life Opportunity 2 en 2018 (en euro).....	3
6. Evolution de la valeur de l'actif d'AXA Life Opportunity 2.....	3
7. Evolution graphique de la valeur de l'unité d'AXA Life Opportunity 2	4
8. Description de risques.....	4
8.1. Situation du risque	4
8.2. Indicateur de risque : la classe de risque	4



1. Définition

Life opportunity 2 est un produit d'assurance-vie de la « branche 23 », émis par AXA Belgium et lié à un fonds d'investissement interne, propriété d'AXA Belgium, appelée ci-après « l'entreprise d'assurance ».

Le versement effectué par le souscripteur est investi dans le fonds d'investissement interne « fund life opportunity 2 » et converti en un nombre de parts de ce fonds d'investissement interne, appelées « unités ».

Durée du fonds d'investissement interne

Le fonds a une durée fixe de 10 ans.

Date de prise d'effet du contrat: 19/12/2012.

Echéance du contrat: 19/12/2022.

Le contrat prend fin avant la date d'échéance en cas de décès de l'assuré ou en cas de retrait de la totalité du nombre d'unités du contrat.

2. Politique d'investissement de Fund Life Opportunity 2

L'objectif d'investissement du fonds interne est qu'à la date terme du contrat, les prestations en cas de vie de l'assuré correspondent au capital net investi (c'est-à-dire le versement, après déduction de la taxe de 1,1% et des frais d'entrée de 3,5%) majoré d'un bonus de 28%, sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'émetteur (AXA Belgium Finance NL) et/ou du garant (AXA Bank Europe sa) de l'Euro Medium Term Note dans lequel le fonds interne investit exclusivement.

AXA Belgium ne répond pas de la défaillance de ce garant et/ou de cet émetteur, dont les conséquences restent à charge des souscripteurs. Tout retrait d'une partie des unités du contrat entraîne une diminution immédiate et proportionnelle de cette garantie de rendement.

Le fonds d'investissement interne « fund life opportunity 2 » investit ses actifs (les versements nets cumulés – après déduction de la taxe de 1,1% et des frais d'entrée de 3,5% - des souscripteurs dans life opportunity 2) à concurrence de 100% dans un Euro Medium Term Note (EMTN) exclusivement réservé aux investisseurs institutionnels.

L'EMTN (code ISIN: XS0841513517) dans lequel investit le fonds interne est un EMTN à rendement fixe à l'échéance. Il est émis par AXA Belgium Finance (NL) et son remboursement est garanti par AXA Bank Europe sa.

AXA Bank Europe sa. a deux notations publiques attribuées par des agences de notation indépendantes:

- Standard & Poor's: A+/A-1 avec perspective stable
- Moody's: A2/P-1 avec perspective negative

Il s'agit des notations au 10/07/2018. Celles-ci sont revues à intervalle régulier et peuvent être adaptées.

Le risque financier est supporté par les souscripteurs.

3. Composition d'AXA Life Opportunity 2 en montants et pourcentages au 31 décembre 2018

Fonds interne	Actif	ISIN	Devise	Quantité	Cours	Valeur (€)	% Portefeuille	% Actif
Fund Life Opportunity 2	AXA Belgium Finance (NL) B.V. - Life Opportunity 2	XS0841513517	EUR	297.800	123,96	36.915.797	100,00%	100,00%

L'actif sous-jacent investit exclusivement dans des actifs à revenu fixe.

Pour de plus amples informations sur les différentes catégories d'actifs sous-jacents et leur poids respectif, sur la répartition économique et géographique du portefeuille-titres sous-jacent, ainsi que sur les variations d'actifs



nets au cours de la période concernée, nous renvoyons le client vers le dernier rapport périodique dudit fonds sous-jacent (ou compartiment) sous-jacent et plus particulièrement vers les rubriques relatives :

- à l'état des actifs nets du fonds (ou compartiment) sous-jacent (ou compartiment sous-jacent) ;
- à la répartition économique et géographique du portefeuille-titres ;
- à l'état des variations des actifs nets pour le fonds (ou compartiment) sous-jacent, en ce compris les opérations en produits dérivés.

La devise dans laquelle est libellé le fonds ou compartiment sous-jacent est également renseignée dans ce rapport périodique.

4. Gestionnaires

Gestionnaire du fonds interne Fund Life Opportunity 2

AXA Belgium SA
Place du Trône 1,
1000 Bruxelles

5. Mouvements dans la composition du portefeuille d'AXA Life Opportunity 2 en 2018 (en euro)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Souscription	0	0	0	0	0	0
Remboursement	0	0	-169.850	-142.324	0	-182.588
	0	0	-169.850	-142.324	0	-182.588

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Souscription	0	0	0	0	0	0
Remboursement	-143.026	-128.710	-127.772	0	-173.376	0
	-143.026	-128.710	-127.772	0	-173.376	0

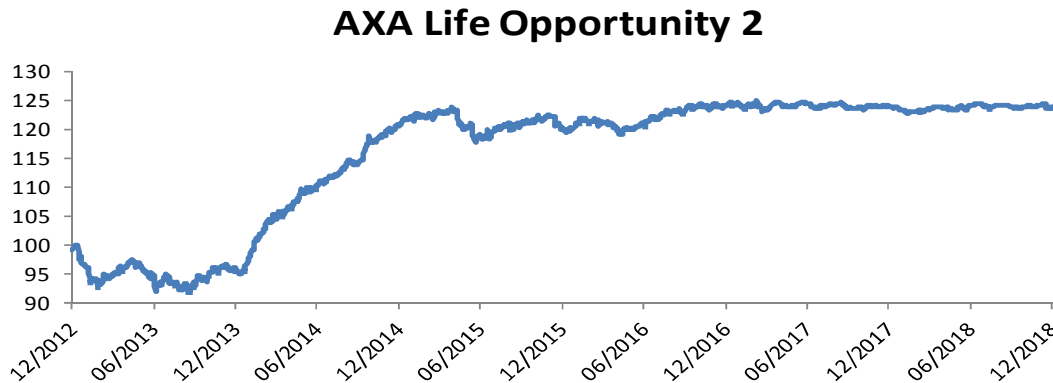
6. Evolution de la valeur de l'actif d'AXA Life Opportunity 2

Fonds interne	Actif	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Fund Life Opportunity 2	AXA Belgium Finance (NL) B.V. - Life Opportunity 2	40.906.010	37.878.964	36.915.797



7. Evolution graphique de la valeur de l'unité d'AXA Life Opportunity 2

Le graphique donne l'évolution depuis le lancement jusqu'à 31/12/2018



8. Description de risques

8.1. Situation du risque

- **d'un risque de crédit:** si l'émetteur et/ou le garant (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital.
- **d'un risque de fluctuation du cours:** si vous cédez avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), de la volatilité des marchés et de la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Vous n'avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant taxe et frais) qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité :** cet instrument de dette n'est pas coté sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant taxe et frais).

8.2. Indicateur de risque : la classe de risque

La classe de risque offre une indication du risque lié à un investissement.

Elle se calcule sur la base de l'écart type sur une base annuelle des rendements mensuels, exprimés en euro.

Les classes de risque sont définies comme suit :

- classe 0 : l'écart type se situe entre 0 et 2,5%
- classe I : l'écart type se situe entre 2,5% et 5%
- classe II : l'écart type se situe entre 5% et 10%
- classe III : l'écart type se situe entre 10% et 15%
- classe IV : l'écart type se situe entre 15% et 20%
- classe V : l'écart type se situe entre 20% et 30%
- classe VI : l'écart type est supérieur à 30%

Evolution de la classe de risque d'AXA Life Opportunity 2:

- Classe de risque au 31 décembre 2018: II

